

ciné. Les observations du député relatives au bill C-44 sont contraires aux dispositions de cet article.

M. Benjamin: Merci, madame l'Orateur. Je parlais non seulement du bill C-44, mais également du bill C-24, du bill C-47 et du bill C-23. A mon avis, le bill C-44 et ces autres bills nous donnent une idée du bill C-24. Ce sont quatre exemples de la façon dont le gouvernement s'efforce de faire appliquer une certaine restriction et de juguler l'inflation; toutes ces mesures ne valent pas le papier sur lequel elles sont imprimées. Madame l'Orateur, je vous demande où est la différence? On pourrait parler longuement du revenu proposé pour le lieutenant-gouverneur, mais je ne vois guère de différence entre ces propositions, ces pourcentages et ce qui a été proposé pour les juges et les députés. A mon avis, nous devrions élargir le débat et nous montrer justes. Il y a également le cas de nos terroristes d'enseignants; il y a celui des professeurs d'université dont les revenus sont une honte si l'on pense que ce sont eux qui ont mis au point les programmes d'aide aux pauvres. Le bill C-24 ne mérite pas qu'on l'adopte, pas plus que les autres.

La position adoptée par le chef de l'opposition m'attriste, comme sa façon désinvolte de laisser passer cette mesure, alors que depuis deux ou trois ans il était en faveur d'un contrôle des prix et des revenus. Comme si la chose était de peu de conséquence du fait qu'on ne peut s'en prendre à une catégorie particulière, les lieutenants-gouverneurs par exemple. En terminant, je répète qu'il ne faut pas relever les traitements de ceux qui gagnent de \$25,000 à \$75,000, parce que c'est à ce niveau qu'il faut commencer si l'on veut s'attaquer à l'inflation. Ce sont assurément ces groupes de gens qui devraient donner l'exemple.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député désire-t-il poser une question?

M. Francis: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le paragraphe (1) de l'article 31 dit bien que, sauf dispositions contraires du Règlement, aucun député ne peut parler plus de 40 minutes à la fois dans un débat quelconque. Or, le député a parlé plus de 40 minutes.

M. Benjamin: Madame l'Orateur, j'ai supposé que vous saviez ce que vous faisiez. Je savais que j'allais devoir bientôt terminer.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Officiellement le député n'a pas épuisé ses 40 minutes.

M. Francis: Madame l'Orateur, le député a commencé son discours hier soir. Je l'ai minuté attentivement et, selon mes calculs, il a certainement dépassé les 40 minutes.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le compte rendu indique que le député n'a pas épuisé les 40 minutes. Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin).

M. Benjamin: Merci, madame l'Orateur; je savais qu'avec le bureau, vous teniez un compte exact, et le député n'est pas renommé pour son exactitude. Je vais répéter ma dernière phrase, parce qu'évidemment le député ne l'écou-

Traitements—Loi

tait pas lorsqu'il m'a interrompu. Il faut commencer par le haut si nous voulons voir régner la modération et combattre l'inflation. Il faut commencer par les députés, les sénateurs, les dirigeants de sociétés, les juges, les lieutenants-gouverneurs et les membres des professions libérales. Or, la mesure à l'étude fait le contraire exactement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Madame l'Orateur, je compatis avec le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) n'a peut-être pas épuisé ses 40 minutes, mais en tout cas il nous a fait paraître le temps interminable avec ses chinoiseries partisans. Passe encore qu'un homme de son intelligence appartienne à son parti—ce qui tend évidemment à limiter cette faculté. Mais s'il nous débite pareilles choses, c'est à cause sans doute des élections qui se déroulent actuellement dans les vastes Prairies, en Saskatchewan. En effet, le député voit bien au-delà de la Saskatchewan, où son parti éprouve des difficultés sérieuses du fait qu'il...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais ce qui a été décidé à l'égard du député de Regina-Lake Centre s'applique aussi à celui de Peace River.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur, pour préciser que je connais le député de Peace River (M. Baldwin) depuis pas mal de temps et j'estime, comme l'affirmait le député du Mississauga (M. Abbott) il y a quelques jours, qu'il s'éclaircit la voix avant d'entamer son discours.

● (1240)

M. Baldwin: Madame l'Orateur, je m'efforcerais de ne pas plus enfreindre le Règlement que le député de Regina-Lake Centre. Après ces quelques plaisanteries...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'il s'agit de plaisanteries, avec quoi attaquerez-vous?

M. Baldwin: Je réserve quelques plaisanteries pour plus tard; je ne fais que commencer. Hier soir, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a adopté la même attitude que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) à propos du bill présenté auparavant, disant que c'était au comité permanent qu'il fallait proposer tout changement aux traitements fixés par le bill. Le chef de l'opposition a déclaré que nous sommes complètement d'accord avec le principe du bill et que nous estimons qu'il faut augmenter les traitements, mais qu'il appartient au comité et non pas à la Chambre de régler la question. La Chambre peut décider de s'opposer au bill sous prétexte qu'elle s'oppose au principe qu'il faut augmenter les traitements des lieutenants-gouverneurs.

A mon avis, le député de Regina-Lake Centre s'est bien éloigné de la vérité en expliquant les paroles du chef de l'opposition hier soir et en niant tout au long de son discours le démagogisme qui a animé son parti à l'égard de ces bills. Ce que le député a déclaré est peut-être exact, mais il faut l'interpréter dans un sens très restreint. Si on examine les paroles du député dans le cadre de la conjoncture économique nationale et internationale, on constate que ses paroles sont tout aussi démagogiques que les observations de certains de ses collègues à propos des bills sur les traitements des députés et des juges.